



**En un coup d'oeil**

**Police 24H10  
Employés  
MRC DE ROUSSILLON  
1er janvier 2021**

Ce document contient des renseignements importants.  
Conservez-le pour consultation ultérieure.

SSQ, Société d'assurance-vie inc.

## **Votre régime d'assurance collective En un coup d'oeil**

SSQ a préparé le présent document pour vous donner un aperçu simplifié de votre régime d'assurance collective en vigueur le 1er janvier 2021.

Ce document ne modifie en rien les dispositions de votre police d'assurance. Pour consulter la description complète de votre régime, rendez-vous sur le site sécurisé dédié aux assurés au [ssq.ca](http://ssq.ca). Vous y trouverez entre autres les exclusions, limitations et restrictions qui s'y appliquent.

Si vous ne trouvez pas l'information dont vous avez besoin dans le présent document ou dans la brochure présente sur le site sécurisé dédié aux assurés, vous pouvez contacter l'administrateur du régime ou le service à la clientèle de SSQ.

Classe : Employés  
Groupe(s) : 24H10  
Police : 24H10

Dans ce document, SSQ Assurance (ou SSQ) signifie SSQ, Société d'assurance-vie inc.

## **AVIS DE CONSTITUTION DE DOSSIER ET D'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

### **Avis de constitution de dossier**

SSQ Assurance accorde une grande importance à la protection des renseignements personnels qu'elle recueille dans le cadre de ses activités. C'est pourquoi, dans le but d'assurer le caractère confidentiel de ceux-ci, SSQ Assurance (SSQ, Société d'assurance-vie inc., SSQ Distribution inc. et leurs filiales) constitue un dossier d'assurance dans lequel sont versés les renseignements vous concernant. Tous les renseignements que nous recueillons à différents moments, que ce soit lors de la demande d'assurance, de renouvellement, de modification ou de réclamation, seront ajoutés à votre dossier. Sauf les exceptions prévues à la loi, seuls les employés, les fournisseurs de services ou les mandataires de SSQ Assurance et toute autre personne que vous aurez autorisée y auront accès lorsque requis pour l'exercice de leurs fonctions ou l'exécution de leur mandat.

Votre dossier sera conservé aux bureaux de SSQ Assurance ou dans les locaux de tiers autorisés. Vous avez le droit de prendre connaissance des renseignements personnels contenus dans ce dossier et, le cas échéant, de les faire rectifier en faisant parvenir une demande écrite au responsable de la protection des renseignements personnels à l'adresse ci-dessous.

### **Responsable de la protection des renseignements personnels**

SSQ Assurance, 2525, boul. Laurier, C.P. 10500, succ. Sainte-Foy, Québec (Québec) G1V 4H6

### **Collecte et utilisation de vos renseignements personnels**

SSQ Assurance recueille les renseignements nécessaires à la gestion et à l'administration de la relation d'affaires que nous avons avec vous ainsi que tout autre renseignement obtenu lors de vos interactions avec nous.

Les renseignements personnels que nous recueillons, conservons et utilisons nous permettent de vérifier votre identité, de valider votre admissibilité à nos produits et services, d'estimer les risques d'assurance, d'établir la prime, de traiter vos réclamations, d'administrer votre dossier et de satisfaire aux exigences légales. Ils peuvent aussi être utilisés à des fins statistiques pour nous permettre d'améliorer nos produits, services, campagnes ou promotions. Si vous nous avez donné votre numéro d'assurance sociale, il sera utilisé uniquement à des fins administratives et fiscales.

**Pour en connaître davantage sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, visitez le [ssq.ca](http://ssq.ca).**

### **VOTRE DOCUMENTATION D'ASSURANCE**

Si votre contrat a été modifié après la production du présent livret, il peut y avoir des différences entre le libellé de ce dernier et celui de la police. Le cas échéant, le libellé de la police prévaudra. Vous avez donc le droit de consulter la police à l'adresse du preneur et en obtenir copie.

C'est dans le seul but d'alléger le texte que le genre masculin est utilisé dans le présent document pour désigner autant les femmes que les hommes.

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Dispositions générales

Le présent document décrit les dispositions contractuelles en vigueur le 1er janvier 2021.

Numéro(s) et nom(s) de(s) groupe(s)	24H10 MRC DE ROUSSILLON
Classe	Employés
Catégorie de personnes admissibles à titre d'adhérents	Tous les employés travaillant au moins 20 heures par semaine pour le preneur.
Date d'admissibilité des nouveaux employés	3 mois après la date d'emploi
Fin de période de propre emploi pour définition d'invalidité totale	Après le délai de carence de la garantie d'assurance salaire de longue durée et les 24 mois suivants

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Assurance vie

#### Votre assurance vie

<b>Montant d'assurance pour les moins de 65 ans</b>	100 % du salaire annuel, arrondi au 1 000 \$ supérieur du montant d'assurance
<b>Maximum sans preuves</b>	125 000 \$
<b>Maximum</b>	500 000 \$
<b>Réduction du montant d'assurance</b>	
<b>à 65 ans</b>	50 % de moins que le montant d'assurance pour les moins de 65 ans, minimum 1 000 \$ Date de réduction : le jour de votre anniversaire
<b>Fin de l'assurance</b>	Le jour de votre 75e anniversaire ou à la retraite, selon la première éventualité

#### Votre assurance vie additionnelle

<b>Montant d'assurance</b>	En fonction de la prime payée Choix d'un montant par unités de 5 000 \$ Nombre minimal d'unités : 1 Nombre maximal d'unités : 60
	Preuves d'assurabilité requises
<b>Fin de l'assurance</b>	Le jour de votre 65e anniversaire ou à la retraite, selon la première éventualité

#### Assurance vie de votre conjoint

<b>Montant d'assurance</b>	5 000 \$
<b>Fin de l'assurance</b>	Le jour de votre 75e anniversaire ou à la retraite, selon la première éventualité

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Assurance vie (suite)

#### Assurance vie additionnelle de votre conjoint

Montant d'assurance	En fonction de la prime payée Choix d'un montant par unités de 5 000 \$ Nombre minimal d'unités : 1 Nombre maximal d'unités : 30
	Preuves d'assurabilité requises
Fin de l'assurance	Le jour de votre 65e anniversaire ou à la retraite, selon la première éventualité

#### Assurance vie de vos enfants à charge

Montant d'assurance	Enfants à charge de 24 heures ou plus : 2 500 \$
Fin de l'assurance	Le jour de votre 75e anniversaire ou à la retraite, selon la première éventualité

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Assurance en cas de mort ou mutilation par accident

#### Votre assurance en cas de mort ou de mutilation par accident

<b>Montant d'assurance pour les moins de 65 ans</b>	100 % du salaire annuel, arrondi au 1 000 \$ supérieur du montant d'assurance
<b>Maximum</b>	500 000 \$
<b>Réduction du montant d'assurance</b>	<b>à 65 ans</b> 50 % de moins que le montant d'assurance pour les moins de 65 ans, minimum 1 000 \$ Date de réduction : le jour de votre anniversaire
<b>Fin de l'assurance</b>	Le jour de votre 75e anniversaire ou à la retraite, selon la première éventualité

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Assurance salaire

#### Votre assurance salaire de courte durée

<b>Prestations</b>	75 % du salaire brut hebdomadaire payable au début de l'invalidité Maximum : 1 500 \$
<b>Réduction des prestations</b>	Après application de tout maximum prévu ci-dessus, le montant de vos prestations est réduit des revenus provenant des sources indiquées dans la description de la garantie.
<b>Période de référence</b>	Sémaine de 7 jours
<b>Délai de carence</b>	
en cas d'accident :	0 jour(s)
en cas d'hospitalisation :	0 jour(s)
en cas de maladie :	7 jour(s)
<b>Durée maximale des prestations</b>	17 semaine(s) à partir du début des prestations
<b>Fréquence de versement des prestations</b>	Hebdomadaire
<b>Imposition des prestations</b>	Imposables
<b>Fin du versement des prestations</b>	Le jour de votre 75e anniversaire
<b>Fin de l'assurance</b>	Le jour de votre 75e anniversaire ou à la retraite, selon la première éventualité

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Assurance salaire

#### Votre assurance salaire de longue durée

<b>Prestations</b>	66,67 % pour les premiers 2 000 \$ 50 % de l'excédent Basé sur le salaire brut mensuel payable au début de l'invalidité Maximum sans preuves : 4 000 \$ Maximum : 7 000 \$
<b>Réduction des prestations</b>	Après application de tout maximum prévu ci-dessus, le montant de vos prestations est réduit des revenus provenant des sources indiquées dans la description de la garantie.
<b>Indexation des prestations</b>	Oui
<b>Délai de carence</b>	<p>en cas d'accident : 119 jours</p> <p>en cas d'hospitalisation : 119 jours</p> <p>en cas de maladie : 126 jours</p> <p>Toutefois, le délai de carence ne peut en aucun cas se terminer avant la fin de la période d'indemnisation d'assurance salaire de courte durée.</p>
<b>Fin de période de propre emploi pour définition d'invalidité totale</b>	Voir « Dispositions générales » du présent Tableau des garanties
<b>Fréquence de versement des prestations</b>	Mensuelle
<b>Imposition des prestations</b>	Non imposables
<b>Fin du versement des prestations</b>	Le jour de votre 65e anniversaire ou à la retraite, selon la première éventualité
<b>Fin de l'assurance</b>	Le jour de votre 65e anniversaire ou à la retraite, selon la première éventualité

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Assurance soins de santé

#### Assurance maladie

##### Franchise par année civile :

Individuel : 25 \$

Familial : 50 \$

Monoparental : 50 \$

Couple : 50 \$

Protection	Maximum	Franchise	Pourcentage de remboursement
<b>Médicaments</b>			
Médicaments avec carte SSQ - mode de paiement direct*		✓	80 %
Médicaments - Contribution du patient*		✓	80 %
Médicaments - Traitement de l'infertilité *	1 500 \$ de remboursement pour la durée du contrat par personne assurée	✓	80 %
Injections sclérosantes *	20 \$ admissibles par jour	✓	80 %
Vaccins préventifs (produits immunisants)	200 \$ de remboursement par année civile par personne assurée	✓	80 %
<b>Hospitalisation</b>			
Chambre d'hôpital	Chambre semi-privée		100 %
<b>Établissements pour soins spécialisés</b>			
Maison de convalescence *	Chambre semi-privée 180 jour(s) par année civile par personne assurée		100 %

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Assurance soins de santé

#### Assurance maladie (suite)

Protection	Maximum	Franchise	Pourcentage de remboursement
Professionnels de la santé	Maximum regroupé pour ce qui suit : Acupuncteur; Audiographe; Chiropraticien; Chiropraticien - Radiographies; Diététiste; Ergothérapeute; Homéopathe; Kinésithérapeute; Massothérapeute; Naturopathe; Orthophoniste; Orthothérapeute; Ostéopathe; Physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique et thérapeute du sport agréé; Podiatre; Remèdes homéopathiques 1 000 \$ de remboursement par année civile par personne assurée		
Acupuncteur		✓	80 %
Audiographe		✓	80 %
Chiropraticien		✓	80 %
Chiropraticien - Radiographies		✓	80 %
Diététiste		✓	80 %
Ergothérapeute		✓	80 %
Homéopathe		✓	80 %
Kinésithérapeute		✓	80 %
Massothérapeute		✓	80 %
Naturopathe		✓	80 %
Orthophoniste		✓	80 %
Orthothérapeute		✓	80 %
Ostéopathe		✓	80 %

## TABLEAU DES GARANTIES

### Assurance soins de santé

#### Assurance maladie (suite)

Protection	Maximum	Franchise	Pourcentage de remboursement
Physiothérapeute, thérapeute en réadaptation physique et thérapeute du sport agréé		✓	80 %
Podiatre		✓	80 %
Remèdes homéopathiques *		✓	80 %
Maximum regroupé pour ce qui suit : Psychanalyste; Psychiatre; Psychologue 1 000 \$ de remboursement par année civile par personne assurée			
Psychanalyste		✓	80 %
Psychiatre		✓	80 %
Psychologue		✓	80 %
<b>Soins de la vue</b>			
Maximum regroupé pour ce qui suit : Optométriste (examen de la vue); Ophtalmologiste (examen de la vue) 75 \$ admissibles pour 24 mois consécutifs par personne assurée			
Optométriste (examen de la vue)		✓	80 %
Ophtalmologiste (examen de la vue)		✓	80 %
Maximum regroupé pour ce qui suit : Optométriste (examen de la vue) - enfants; Ophtalmologiste (examen de la vue) - enfants 75 \$ admissibles pour 12 mois consécutifs par personne assurée			
Optométriste (examen de la vue) - enfants		✓	80 %

## TABLEAU DES GARANTIES

### Assurance soins de santé

#### Assurance maladie (suite)

Protection	Maximum	Franchise	Pourcentage de remboursement
Ophtalmologiste (examen de la vue) - enfants		✓	80 %
<b>Autres frais médicaux</b>			
Accessoires pour pompe à insuline *		✓	80 %
Ambulance		✓	80 %
Transport par avion ou par train *		✓	80 %
Appareil auditif	500 \$ de remboursement pour 48 mois consécutifs par personne assurée	✓	80 %
Appareil d'assistance respiratoire *	10 000 \$ de remboursement pour la durée du contrat par personne assurée	✓	80 %
Appareils orthopédiques *		✓	80 %
Appareils thérapeutiques *	10 000 \$ de remboursement pour la durée du contrat par personne assurée	✓	80 %
Articles pour stomie *		✓	80 %
Bas de contention *	3 paire(s) par année civile par personne assurée	✓	80 %
Chaussures orthopédiques *		✓	80 %
Chirurgie esthétique à la suite d'un accident *	5 000 \$ de remboursement dans les 36 mois suivant l'accident par personne assurée	✓	80 %
Cure de désintoxication *	80 \$ admissibles par jour 2 500 \$ de remboursement pour la durée du contrat par personne assurée	✓	80 %
Fauteuil roulant et marchette *		✓	80 %

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Assurance soins de santé

#### Assurance maladie (suite)

Protection	Maximum	Franchise	Pourcentage de remboursement
Glucomètre *	250 \$ de remboursement pour 36 mois consécutifs par personne assurée	✓	80 %
Infirmier *	300 \$ admissibles par jour 10 000 \$ de remboursement par année civile par personne assurée	✓	80 %
Lenilles intraoculaires *	1 000 \$ de remboursement pour la durée du contrat par personne assurée	✓	80 %
Lit d'hôpital *		✓	80 %
Neurostimulateur transcutané *	800 \$ de remboursement pour 60 mois consécutifs par personne assurée	✓	80 %
Orthèses plantaires *	300 \$ de remboursement par année civile par personne assurée	✓	80 %
Pompe à insuline *	7 500 \$ de remboursement pour 60 mois consécutifs par personne assurée	✓	80 %
Prothèse capillaire *	300 \$ de remboursement pour la durée du contrat par personne assurée	✓	80 %
Prothèse externe et membre artificiel *		✓	80 %
Prothèses mammaires *	1 000 \$ de remboursement pour 24 mois consécutifs par personne assurée	✓	80 %
Souiens-gorges postopératoires *	200 \$ de remboursement pour la durée du contrat par personne assurée	✓	80 %
Stérilets *		✓	80 %
Traitements dentaires à la suite d'un accident aux dents naturelles	Remboursement dans les 12 mois suivant l'accident par personne assurée	✓	80 %

## TABLEAU DES GARANTIES

### Assurance soins de santé

#### Assurance maladie (suite)

Protection	Maximum	Franchise	Pourcentage de remboursement
	Maximum regroupé pour ce qui suit : Analyses de laboratoire; Échographies; Électrocardiogrammes; Radiographies; Résonances magnétiques; Tomodensitométries 1 000 \$ de remboursement par année civile par personne assurée		
Analyses de laboratoire *		✓	80 %
Échographies *		✓	80 %
Électrocardiogrammes *		✓	80 %
Radiographies *		✓	80 %
Résonances magnétiques *		✓	80 %
Tomodensitométries *		✓	80 %
<b>Soins à domicile</b>			
Soins à domicile - Soins infirmiers *	60 \$ admissibles par jour	✓	80 %
Soins à domicile - Services d'aide à domicile *	60 \$ admissibles par jour	✓	80 %
Soins à domicile - Frais de transport *	30 \$ admissibles par jour	✓	80 %
Soins à domicile - Frais de garde des enfants *	25 \$ admissibles par jour	✓	80 %
<b>Voyage</b>			
Assurance voyage avec assistance	5 000 000 \$ de remboursement par séjour par personne assurée		100 %
Assurance annulation de voyage	5 000 \$ de remboursement par séjour par personne assurée		100 %

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Assurance soins de santé

#### Assurance maladie (suite)

Protection	Maximum	Franchise	Pourcentage de remboursement
Autres services			
Assistance médicale			100 %

\* Ordonnance médicale requise

#### Notes :

##### Professionnel de la santé - Podiatre

La protection Podiatre inclut le remboursement des frais de consultation et de traitement engagés pour le service d'un chiropodiste.

##### Médicaments - Maximum annuel à débourser

Lorsque le maximum annuel à débourser prévu par le RGAM est atteint, les frais engagés par la suite au cours de la même année civile pour des médicaments, qu'ils soient couverts ou non par la RAMQ, sont remboursables à 100%. Seulement les frais engagés pour des médicaments, qu'ils soient couverts ou non par la RAMQ, participent à l'atteinte du maximum annuel à débourser. Ce maximum annuel à débourser s'applique par personne assurée, étant entendu que la portion des frais de médicaments engagés pour vos enfants à charge participe à l'atteinte de votre maximum mais en aucun cas à celui de votre conjoint.

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Assurance soins de santé

#### Assurance soins dentaires

##### Franchise par année civile :

Individuel : 50 \$

Familial : 100 \$

Monoparental : 100 \$

Couple : 100 \$

**Année de référence des tarifs suggérés maximums :** l'année au cours de laquelle les services sont rendus

**Mode de transmission des demandes de prestations :** Électronique

---

Protection	Maximum de remboursement	Franchise	Pourcentage de remboursement
	Maximum regroupé pour ce qui suit : Diagnostic et prévention; Soins de base; Services de prosthodontie 2 000 \$ par année civile par personne assurée		
<b>Diagnostic et prévention</b>			
Diagnostic Prévention et appareil de maintien		✓	100 %
<b>Soins de base</b>			
Restauration mineure Endodontie Parodontie Rebasage, regarnissage et réparation de prothèse amovible Réparation de pont fixe et de couronne Chirurgie buccale Services généraux complémentaires		✓	80 %
<b>Services de prosthodontie</b>			
Restauration majeure et prothèse fixe Prothèse amovible Pont fixe		✓	50 %

---

## TABLEAU DES GARANTIES

---

### Assurance soins de santé

#### Assurance soins dentaires (suite)

Protection	Maximum de remboursement	Franchise	Pourcentage de remboursement
<b>Services d'orthodontie</b>			
Orthodontie	1 000 \$ pour la durée du contrat par personne assurée	✓	50 %
<b>Fréquence des examens de rappel</b>			6 mois
<b>Fin de l'assurance</b>			Le jour de votre 75e anniversaire ou à la retraite, selon la première éventualité



## COMMENT RÉCLAMER CHEZ SSQ ASSURANCE?

Grâce à nos **services électroniques**, vous pouvez effectuer votre demande de remboursement de plusieurs façons :

- 1** Utilisez votre carte d'assurance SSQ lors de vos visites en pharmacie (remboursement de vos médicaments).
- 2** Remplissez les formulaires de réclamations personnalisés disponibles sur le site sécurisé dédié aux assurés.
- 3** Effectuez une réclamation directement à partir de votre téléphone intelligent!

Pour télécharger l'application gratuitement, rendez-vous au [ssq.ca/mobile](http://ssq.ca/mobile).

## COMMENT S'INSCRIRE AU SITE SÉCURISÉ DÉDIÉ AUX ASSURÉS?

Pour accéder au site, rendez-vous au **ssq.ca** et cliquez sur « se connecter » en tant qu'assuré d'un régime collectif. Vous serez dirigé vers la page de connexion du site sécurisé.

Lors de votre première visite, suivez les instructions pour vous inscrire. Vous aurez seulement besoin de votre numéro de certificat pour accéder aux nombreuses fonctionnalités du site sécurisé dédié aux assurés.

## **LE SITE SÉCURISÉ DÉDIÉ AUX ASSURÉS VOUS PERMET DE GAGNER DU TEMPS!**

### **Inscrivez-vous au dépôt direct de vos prestations**

Pour choisir le dépôt direct de vos prestations et ainsi recevoir votre remboursement plus rapidement, nous vous invitons à accéder au site sécurisé dédié aux assurés.

Pour ce faire, vous aurez besoin de vos coordonnées bancaires qui se trouvent au bas de vos chèques.

**Le site sécurisé dédié aux assurés vous permet également d'effectuer plusieurs transactions en ligne de façon simple et rapide, dont :**

- Adhérer au dépôt direct et au relevé électronique de vos prestations d'assurance maladie, de soins dentaires ou d'assurance salaire;
- Consulter la liste des protections qui figurent à votre contrat;
- Consulter votre brochure d'assurance collective en format électronique;
- Voir le détail des remboursements effectués pour chacune de vos demandes de prestations;
- Consulter vos coordonnées;
- Imprimer une carte d'assurance SSQ temporaire.

## **EFFECTUEZ VOS RÉCLAMATIONS À PARTIR DE VOTRE TÉLÉPHONE INTELLIGENT !**

Grâce à l'application SSQ Services mobiles, vous pouvez maintenant effectuer des réclamations directement à partir de votre téléphone intelligent de type *iPhone* ou *Android*.

En plus de transmettre une réclamation d'assurance collective, l'application permet de :

- Consulter le sommaire des derniers paiements;
- Consulter une version électronique de la carte d'assurance SSQ;
- Communiquer avec notre Service à la clientèle en un seul clic.

Pour obtenir plus de détails ou pour télécharger l'application, rendez-vous au [ssq.ca/mobile](http://ssq.ca/mobile).



Découvrez nos services en ligne en vous inscrivant dès aujourd'hui au site sécurisé dédié aux assurés.

Service à la clientèle  
Sans frais 1 877 651-8080  
Région de Montréal 514 223-2500